

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
DU SYNDICAT MIXTE RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT-RHIN  
SEANCE DU 21 OCTOBRE 2025**

**Sous la Présidence de Monsieur Daniel ADRIAN, Président,**

**Présents :**

1. M. ADRIAN Daniel, Collectivité européenne d'Alsace,
2. M. ISSELE René, SIVOM Mulhouse Sud Alsace,
3. M. SCHEIDECKER Philippe, Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Beblenheim et Environs (SIAEPABE),
4. M. SCHULLER Jean-Marc, Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE)
5. M. TRITTER Adrien, SIA de Lauw-Sentheim-Guewenheim.

**Absents excusés et représentés :**

6. M<sup>me</sup> ELMLINGER Carole, Collectivité européenne d'Alsace, donne procuration à M. ADRIAN Daniel, Collectivité européenne d'Alsace.

**Autres personnes présentes :**

M<sup>me</sup> KANZLER Alexandra, SMRA68,  
M<sup>me</sup> VALENTIN Nathalie, SMRA68.

**Le secrétaire de séance :** M. Adrien Tritter, assisté de la Directrice, M<sup>me</sup> Nathalie VALENTIN.

**Ordre du jour :**

Vérification du quorum

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 08/04/25 - **pièce jointe n°1B211025**
3. Information sur les décisions prises par le Président
4. Examen de la demande de sortie du SMRA68 formulée par la CC de la Vallée de Saint-Amarin
5. Proposition de procéder à la prorogation des conventions d'encadrement de suivi
6. Projet de tarifs d'adhésion au SMRA68, pour l'année 2026
7. Prévoyance des agents : nouveau contrat 2026-2031
8. Planning des travaux 2025 : état d'avancement
9. Points divers

**Monsieur Adrian** remercie les membres présents de leur ponctualité et présente les excuses de Madame Elmlinger, retenue par d'autres obligations. Il précise que le quorum est atteint, le pouvoir de Madame Elmlinger étant attribué au Président du SMRA68.  
Il ouvre la séance à 17 h 06.

**POINT 1 - Désignation du secrétaire de séance**

**Monsieur Adrian** sollicite la contribution de Monsieur Tritter pour assurer le secrétariat de séance, ce que **Monsieur Tritter** accepte.

**POINT 2 - Approbation du Procès-verbal de la réunion du 08 avril 2025 – pièce jointe n°1B211025**

Le procès-verbal de la dernière réunion a été adressé aux membres du Bureau avec la convocation.

Personne ne souhaitant formuler un commentaire, le procès-verbal de la réunion du 08 avril 2025 est approuvé, à l'unanimité.

**POINT 3 - Information sur les décisions prises par le Président**

Le Président évoque rapidement les différentes décisions qu'il a été amené à prendre depuis le dernier Comité Syndical.

<b>2025/10</b>	Mi-mars, il a signé un bon de commande, d'un montant de 21 954,80 € TTC, auprès du garage Peugeot de Colmar pour l'achat d'un nouveau véhicule de service (Partner fourgon Pure Tech essence de 110 ch). Le véhicule a été livré le 11/06/25.
<b>2025/11</b>	Le 02/04/25, le Président a signé la convention de collecte et d'utilisation des données d'épandage des boues de stations d'épuration avec ATMO Grand Est, conformément à la délibération n°9 du comité Syndical du 20 mars 2025.
<b>2025/12</b>	Le Président a signé une convention de formation professionnelle auprès de la Croix Rouge Française, le 05/06/25, pour une remise à niveau des gestes de premiers secours d'une durée de 3h. Cette formation s'est tenue le 13/10/25 dans les locaux du SMRA68. Le coût de la formation s'élève à 900 € TTC.
<b>2025/13</b>	Le 11/06/25, le Président a signé un contrat d'assurance auprès de Groupama, pour le nouveau véhicule de service, dont la cotisation annuelle s'élève à 672,04 € TTC. La cotisation de la première année se monte, quant à elle, à 378,34 € TTC (période du 11/06/25 au 31/12/25).
<b>2025/14</b>	Le 04/07/25, le Président a signé la convention d'ES n°02/25E, pour une durée de 1 an à compter du 01/01/25, avec la SCOP Velcorex pour l'encadrement du suivi d'une opération de recyclage de matières résiduelles en agriculture.
<b>2025/15</b>	Le Président a signé une convention de formation avec l'organisme Singular Is Future, le 07/07/25, sur le thème "IA premiers pas et découverte". D'une durée de 7h, cette formation a été réalisée dans les locaux, par l'ensemble du personnel, pour un montant de 1 620 € TTC.
<b>2025/16</b>	Le 15/07/25, le Président a signé une demande de saisine auprès du Comité Social Territorial (CST) placé auprès du CdG68 pour le Plan de formation 2025 des agents du SMRA68. Un avis favorable du CST a été émis en date du 16/09/2025 (n°CST2025/271).
<b>2025/17</b>	Le 22/07/25, le Président a adressé à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse une demande de solde, relative à la convention de financement de l'Organisme Indépendant du Haut-Rhin au titre de l'exercice 2024. Les montants demandés correspondent à : - 54 337,50 €, au titre du solde de l'aide AID-2024-00036 - 8 625,00 €, au titre du solde de l'aide AID-2024-00037 Les montants ne sont pas encore versés à ce jour.



PV du B du 21 octobre 2025

2025/18	Le 22/07/25, le Président a adressé à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse une demande de versement d'un premier acompte de 50 %, d'un montant global de 66 412,50 €, au titre des aides AID-2025-00303 et AID-2025-00304 correspondant respectivement aux frais de personnels et d'accompagnement pour assurer les travaux de l'OI en 2025.  54 337,50 € ont été perçus le 30/07/25, au titre de l'aide AID-2025-00303.
2025/19	Le 01/09/25, le Président a signé, avec le SDEA et au titre de la station de Lapoutroie, la convention d'ES n° 01/25E pour l'encadrement du suivi d'une opération de recyclage de matières résiduelles en agriculture. D'une durée de 1 an, elle prenait effet à compter du 01/01/25.
2025/20	Le Président, accompagné des 2 Vice-Présidents, a assisté au Comité de Pilotage de l'Organisme Indépendant le 25/09/25. Cette réunion s'est tenue à la préfecture, comme chaque année. Elle a permis de faire un état des lieux sur le retour au sol de produits résiduels d'origines urbaine et industrielle et d'aborder les principaux points de vigilance sur l'ensemble des filières.

Concernant ce dernier point, **Monsieur Adrian** évoque l'importance de ce rendez-vous annuel auquel participaient les services préfectoraux et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Alsace nature et la Chambre de Consommation d'Alsace y étaient également représentées.

Il souligne la qualité de l'écoute des participants à ce comité de pilotage, mais regrette, néanmoins, le peu de réponses concrètes apportées aux alertes et interrogations du SMRA68. Il précise que deux sujets d'actualité qui lui tiennent à cœur ont été évoqués à cette occasion. Le premier concerne l'incidence des épandages de digestats sur la viabilité des plans d'épandage déjà en place. Le second porte sur la vigilance à avoir au regard de la contamination des eaux et des sols par des PFAS et sur la nécessité d'évaluer quelle est la part des épandages de produits résiduels, en comparaison des autres sources.

Par ailleurs, le Bureau est informé que le 1<sup>er</sup> Vice-Président a procédé, le 15/07/25, à la cession du véhicule de service Renault Kangoo, à la mairie de Landser, pour un montant de 2 500 € TTC, conformément à la délibération n°2 du Bureau du 08/04/25.

#### **POINT 4 - Examen de la demande de sortie du SMRA68 formulée par la CC de la Vallée de Saint-Amarin**

**Le président** informe le Bureau qu'il a reçu, le 1<sup>er</sup> juillet dernier, un courrier recommandé avec AR, émanant de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, lui demandant de soumettre au prochain Comité Syndical une demande de résiliation d'adhésion.

Il interroge les membres présents afin de recenser leurs points de vue sur le sujet et être en mesure de proposer une décision qui fasse consensus au Comité Syndical.

Il apporte quelques précisions sur le contexte et les raisons qui amènent cette collectivité à faire une telle démarche.

Les membres du Bureau regrettent la décision de la Communauté de Commune qui rompt le principe de solidarité entre les collectivités haut-rhinoises pour se doter d'un organisme dont la vocation est de pérenniser le retour au sol de produits résiduels, tout en veillant à préserver la qualité des patrimoines sols et eau.

Ils s'accordent néanmoins pour proposer au Comité Syndical :

1. d'accepter cette requête,
2. demander à la collectivité de s'acquitter de sa contribution 2025, au *pro rata* des mois écoulés jusqu'à sa demande de retrait, soit 6 mois.



Ils souhaitent que les délégués représentant la collectivité viennent exposer leurs motivations, de vive voix en séance, et suggèrent au Président de les y convier expressément.

**POINT 5 - Proposition de procéder à la prorogation des conventions d'encadrement de suivi**

Il était initialement prévu de proposer au Comité Syndical, de proroger, pour une année supplémentaire, les conventions d'encadrement de suivi en cours signées avec les producteurs non-membres (industriels et collectivités), ces dernières venant à échéance le 31 décembre prochain.

Toutefois, à l'éclairage d'éléments présentés par les Ministères de l'agriculture et de l'environnement à l'occasion d'une visioconférence le 9 octobre dernier, concernant la publication du « Socle Commun » et les modalités de sa mise en œuvre, il paraît plus approprié de proposer la signature de nouvelles conventions.

Un nouveau modèle de convention est donc examiné par les membres du Bureau. Les modifications apportées par rapport à la précédente version sont cependant mineures.

Hormis des corrections de syntaxe, de vocabulaire et quelques précisions pratiques, il est proposé de porter la durée des conventions de 3 à 5 ans, sachant que des modifications sont possibles par voies d'avenant, notamment si les évolutions réglementaires à paraître le justifient (article 6).

Il est également proposé, à l'article 3, d'avancer d'un mois la transmission des documents de bilan au SMRA68 : échéance fixée au 1<sup>er</sup> mars, en lieu et place du 31 mars actuel. L'objectif est de permettre au SMRA68 d'être en mesure de répondre, dans les délais, à la saisine des services de l'Etat ou de l'Agence concernant la bonne destination des boues, un des paramètres pris en compte dans le calcul de la redevance des systèmes d'assainissement.

Après discussion, les membres du Bureau s'accordent pour soumettre ce modèle de convention à la validation du Comité Syndical qui se tiendra le 18 novembre prochain.

**POINT 6 - Projet de tarifs d'adhésion au SMRA68, pour l'année 2026**

Il est rappelé que, conformément aux statuts du SMRA68, les barèmes d'adhésion des collectivités productrices doivent être actés chaque année. Ces barèmes font également référence pour les contributions annuelles des producteurs non-membres.

Il convient de définir si le Bureau propose, ou non, une augmentation au titre de l'exercice 2026. Pour mémoire, une augmentation de 2 %, arrondie à l'euro supérieur, a été appliquée en 2025 par rapport au barème 2024.

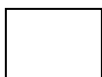
Pour éclairer la décision, une estimation globale des ressources du Syndicat est présentée par Madame Valentin pour l'exercice 2026, en se basant sur la stabilité des contributions des producteurs.

Compte-tenu de ces éléments, **le Président** suggère de proposer au Comité Syndical de ne modifier, ni le barème d'adhésion, ni les règles de calculs afférentes, par rapport à 2025.

Il proposera un projet de délibération en ce sens au prochain Comité Syndical.

**POINT 7 - Prévoyance des agents : nouveau contrat 2026-2031**

Toujours dans la perspective de préparer le prochain Comité Syndical, est évoquée l'adhésion à la nouvelle convention de participation portant sur la garantie Prévoyance mise en place par le CdG68. Cette convention entrera en vigueur à compter du 01/01/26 et pour une durée de 6 ans.



**PV du B du 21 octobre 2025**

Au-delà d'acter l'adhésion du SMRA68 à ce contrat porté par CNP (assureur) et Relyens (gestionnaire), il appartiendra au Comité Syndical de fixer le montant de la participation annuelle employeur accordée aux agents en activité.

Compte tenu de l'augmentation sensible des tarifs annoncée dans ce nouveau contrat, à couvertures équivalentes, les membres du Bureau s'accordent pour proposer au Comité Syndical d'accroître la participation employeur de 5 €/mois et par agent, la portant ainsi à 35 €/mois/par agent.

Une saisine du CST sera donc rapidement déposée par le Président sur ces bases, afin de permettre au Comité Syndical de se prononcer dans les délais.

Les points nécessaires à la préparation du prochain Comité Syndical étant épuisés, le **Président** propose de passer au point suivant de l'ordre du jour et cède la parole à Madame Valentin pour la présentation de l'avancement des travaux 2025.

**POINT 8 - Planning des travaux 2025 : état d'avancement**

**Madame Valentin** ne commente que quelques points particuliers du planning des travaux distribué en séance. Elle évoque notamment la nécessité d'avancer le Comité Syndical au cours duquel sera présenté le budget 2026 du Syndicat. Il sera avancé à la seconde quinzaine de février, compte tenu des échéances électorales pour les municipales. En effet, l'installation de l'Assemblée, à l'issue de ces élections, ne sera pas envisageable au mieux avant fin juin/début juillet, au pire début septembre.

Elle aborde ensuite succinctement l'avancement des évolutions réglementaires attendues de longue date sous la dénomination « Socle Commun ». Les textes (2 décrets et 2 arrêtés) ont été notifiés, au 1<sup>er</sup> septembre, à la commission européenne ce qui implique un statu quo de 3 mois. En parallèle, ils ont été présentés mi-octobre au Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques. Ils doivent prochainement faire l'objet d'une présentation en Conseil national d'évaluation des normes et en Comité National de l'Eau avant d'être transmis au Conseil d'Etat qui a la latitude d'y apporter des modifications. Leur publication n'interviendra donc pas avant le 1<sup>er</sup> semestre 2026. A noter que les nouveaux seuils publiés dans ces textes ne seront opposables que 24 mois après leur publication. Cette période sera notamment mise à profit pour travailler sur l'actualisation des textes réglementaires et normes en vigueur. En parallèle, les travaux concernant les paramètres d'intérêt agronomique et d'écotoxicologie devraient être engagés et feront l'objet de nouveaux arrêtés. Le SMRA68 participera activement à ces travaux, qui, pour la plupart, devraient se tenir en visioconférence.

Elle précise que le SMRA68 participe également activement, dans le cadre de différentes instances nationales de concertation (ASTEE, Chambre d'Agriculture France, notamment), à la veille sur le sujet des molécules per et polyfluoroalkylées. Elle ajoute que ce sujet est également l'objet de recherches scientifiques spécifiques, dans le cadre du réseau national d'expérimentation de longue durée piloté par INRAE dont fait partie le site PRO'spective, auquel le SMRA68 est associé de longue date.

Dans un autre registre, elle fait part des incertitudes relatives aux modalités pratiques de saisine des Organismes Indépendants, concernant le paramètre « bonne destination des boues », prévu dans l'arrêté national précisant les règles de calcul de la redevance assainissement des collectivités.

Elle évoque, par ailleurs, l'ampleur des travaux engagés pour la mise à jour de plusieurs plans d'épandage, dans un contexte d'évolution réglementaire et sans données quant au parcellaire également mobilisé pour des épandages de digestats. Ce point est d'ailleurs relevé par **Monsieur Isselé** qui signale des épandages successifs de digestats, sur seigle (couvert d'interculture exporté) puis avant maïs, en périmètre de protection de captage d'eau potable. Il



s'inquiète de l'impact de ces pratiques sur la qualité de l'eau potable, au regard du paramètre nitrates notamment.

**Madame valentin** précise que, à ce jour, aucun parcellaire relatif aux épandages de digestats n'est enregistré dans le progiciel d'expertise ERA, les données n'ayant pas été transmises malgré les différentes requêtes formulées depuis juin 2024.

Elle rappelle, aussi, la nécessité d'envisager la clôture de certains répertoires de parcelles qui ne sont plus mobilisés à la suite d'arrêt d'activité d'entreprises locales.

Puis, elle évoque l'importance de la présence sur le terrain des agents du SMRA68 et aborde, plus particulièrement, les prélèvements de contrôle, les audits de sites de compostage, de chantiers de curage d'ouvrages extensifs ou de chantiers d'épandage. **Monsieur Isselé** rebondit sur ces propos pour suggérer de sensibiliser les nouvelles équipes municipales quant aux coûts d'entretien et de curage des ouvrages extensifs et leur faire bénéficier de retours d'expérience. Madame Valentin prend note et propose :

- d'une part, de relancer le groupe d'expérience relatif à la gestion des filtres et lits plantés de roseaux
- et, d'autre part, d'aborder la nécessité de provisionner et d'anticiper les chantiers de curage dans le cadre des visites annuelles de diagnostic réalisées en partenariat avec le SATESE.

Enfin, **Madame Valentin** évoque le projet de relancer une enquête de perception auprès des parties prenantes du territoire haut-rhinois, afin de clarifier les axes de travail prioritaires pour les années à venir. Ce projet sera affiné au cours des prochains mois pour permettre une consultation des partenaires, *a priori*, à l'automne 2026.

Les membres du Bureau valident cette démarche d'écoute.

Sur ces propos, le Président suggère de passer aux points divers.

### **POINT 9 - Points divers**

**Madame Valentin** informe les membres du Bureau de la récente désignation des deux représentants de la Chambre Consulaire d'Agriculture pour siéger dans les instances du Syndicat. Messieurs Christophe Ketterer et Pascal Wittmann seront donc systématiquement conviés à assister au Comité Syndical.

Il est également décidé que l'un d'eux pourra être ponctuellement invité à participer à certaines réunions de Bureau, si les points à l'ordre du jour le justifient et nécessitent un éclairage de la profession agricole, conformément aux statuts du SMRA68.

Personne ne souhaitant aborder d'autre point, la séance est levée à 18h27.

Le Secrétaire de séance,  
**Monsieur Adrien TRITTER,**  
Assisté de la Directrice, Nathalie VALENTIN

Validé le 19/11/2025

par Adrien TRITTER

Le Président de séance,  
**Monsieur Daniel ADRIAN,**

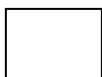


Tableau des signatures  
 Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Bureau  
 du SYNDICAT MIXTE RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT-RHIN  
 Séance du 21 OCTOBRE 2025

**Ordre du jour :**

Nom/Prénom	Qualité	Signature	Procuration
ADRIAN Daniel	Conseiller d'Alsace, canton de Brunstatt Président du SMRA68		
ELMLINGER Carole	Conseillère d'Alsace, canton d'Ensisheim 2 <sup>nd</sup> e Vice-Présidente du SMRA68		A donné procuration à Daniel ADRIAN
ISSELE René	SIVOM Mulhouse Sud Alsace 1 <sup>er</sup> Vice-président du SMRA68		
SCHEIDECKER Philippe	Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Beblenheim et Environs Secrétaire du SMRA68		
SCHULLER Jean-Marc	Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs		
TRITTER Adrien	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Lauw-Sentheim-Guewenheim		

